

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE; E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (10) :

E. FARHAT mandante a pour mandataire M. LAVRARD
J. DUMAS mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
S. COTTEREAU mandante a pour mandataire P. MIS
T. BAUDIN mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandante a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY
G. MICHAUD mandant a pour mandataire C. PAILLER

EXCUSE (1) :

P. MIS

Nom du secrétaire de séance : Corine FARINEAU

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Suite à l'extension de la Communauté d'Agglomération aux communes des communautés de communes du Lençlois, des Vals de Gartempe et Creuse et des Portes du Poitou, certaines compétences des communautés ont été restituées aux communes alors que d'autres ont été transférées à la Communauté d'agglomération.

La commission d'évaluation des charges transférées s'est réunie huit fois, depuis le début de l'année, dont six pour l'évaluation des charges. Elle a pu chiffrer les restitutions de compétences aux communes :

- subventions, maisons de santé pluridisciplinaires, site du Pontreau, gendarmerie de Lençloire, loyer de l'épicerie sociale de Pleumartin (22 mars 2017) ;*
- Enfance-Jeunesse, transport scolaire et vers les piscines (12 avril 2017)*
- entretien des berges et ruisseaux (10 mai 2017)*
- voirie, sentiers de randonnées et bas côtés, prestations des chantiers d'insertion aux bénéficiaires des communes (16 mai 2017)*
- acquisition des livres, terrain de Motocross de Vouneuil-sur-Vienne (7 juin 2017),*
- des charges de structure liées à l'ensemble de ces charges transférées (14 juin 2017).*

Elle a pu aussi calculer le coût net des compétences supplémentaires prises par la communauté d'agglomération ou l'extension aux nouvelles communes membres de ces services :

- Gestion des Milieux Aquatiques, chenil et animaux errants (10 mai 2017)*
- offices de tourisme communaux (16 mai 2017)*
- gymnases des collèges et de l'IUT (7 juin 2017)*

Le rapport de cette commission doit d'abord être adopté par le conseil communautaire puis

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 septembre 2017

n°15

page 2/2

est notifié à chaque commune. Il doit ensuite être approuvé, dans les trois mois, par délibération concordante de la majorité qualifiée des conseils municipaux suivante : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant 2/3 de la population. Le conseil communautaire pourra ensuite fixer l'attribution de compensation définitive de chaque commune pour 2017. Elle viendra alors remplacer l'attribution de compensation provisoire notifiée le 13 février 2017.

* * * * *

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU la délibération n°8 du Conseil d'Agglomération de Grand Châtellerault du 3 juillet 2017 adoptant le rapport de la CLECT,

CONSIDERANT que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 14 juin et a adopté la synthèse des travaux des réunions des 22 mars, 12 avril, 10 et 16 mai et 7 et 14 juin 2017,

CONSIDERANT le courrier du 28 août 2017 précisant une erreur matérielle dans les tableaux récapitulatifs finaux de la CLECT

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'adopter le rapport de la CLECT en tenant compte des tableaux modifiés.

- POUR :	37
- CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	1 (L. BRARD)

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER